MAIRIE

DE

VILLEGLY

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 14

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

AGGLO

Sous-domaine :

FPIC 2026

OBJET :

Demande de subvention au titre de l'affectation du FPIC 2026

N° 65/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, et le 26 Octobre à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 20 Octobre 2026

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Véronique MARCAILLOU, Emmanuel COULONVAL, Jean MAURY, François DUVERT, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI, Henri TUVERI, Patrick LEROY, Anne-Béatrice ALIBERT-BAILLY, Anne SAURY, Emma MONDON.

Absente excusée :Véronique BROUSSE.

Stéphane AZEMA a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que dans le cadre du Budget 2026, notamment des investissements, il a été prévu une opération n° 327 intitulée « Aménagement Cœur de village ».

Il propose la création d'une nouvelle opération sur laquelle puisse être rajouté des travaux et équipements au titre de la restauration du petit patrimoine communal.

Ces travaux concernent des interventions sur le Moulin de Sainte-Anne, la restauration de la fresque murale de la placette, du mobilier urbain et l'aménagement d'un espace public.

L'ensemble des devis établis font état d'un montant HT de 56 036.14 €.

Monsieur le Maire propose de les financer avec le concours de Carcassonne Agglo dans le cadre du FPIC 2026 pour un montant de 29 393 €.

La création de cette nouvelle opération intitulée « Restauration du petit patrimoine » ainsi que l'ouverture des crédits feront l'objet d'une décision modificative.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création du programme « Restauration du petit patrimoine communal ».

- **SOLLICITE** auprès de Carcassonne Agglo, au titre du **FPIC 2026**, une aide de **29 393 €.**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Alain MARTY

MAIRIE DE VILLEGLY (AUDE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211104260-20261026-20261026DEL65-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/10/2026